



POMPES FUNEBRES SAINT PIERRE

Gérante : P. AUSSENAC

15 chemin de la Poterie
31250 REVEL
N°Habilitation : 17.31.20

1 cours Alsace Lorraine
31640 CARAMAN
N°Habilitation : 17.31.20

2 bis rue du Moulin
31570 LANTA
N°Habilitation : 17.31.20.01

37 grand'rue
81580 SOUAL
N°Habilitation : 17.81.008

Tél 05.61.83.10.66

Sarl au capital de 29500€ n° de gestion 1991B00715
Siret B 381212828 00028 - Ape 930H - RCS Toulouse B 381212828
Numéro de TVA intracommunautaire FR 57381212828 N°ORIAS: 07036892

MAIRIE

DEVIS TYPE

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

DEVIS N° 0000220647

(Document émis en Euro)

Code client : 5309

Date: 23/04/2024

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1- PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...)	145,83	175,00	Réalisation de 0 faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires			Vacation de police Publication d'avis dans la presse		
			Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	108,33	130,00			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athénée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					
Autres (*)			Autres (*) Mise à disposition de la table réfrigérante au domicile	145,83	175,00	Autres (*)		

(*) Prestations non prévues par l'arrêté du 23 Août 2010

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil Cercueil Lyonnais SIMPLE en chêne massif sombre avec cuvette étanche et quatre poignées	809,90	971,88	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	16,77	20,12						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	100,00	120,00						
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	152,27	167,50						
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour	22,73	25,00						
Personnel								
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 0 porteurs)			Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi		
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
7- INHUMATION								
Personnel pour inhumation	162,50	195,00				Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire	157,50	189,00	Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		
8- CREMATION								
Crémation						Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)		

Validité de devis : 3 mois

Je soussigné(e) demeurant déclare avoir qualité pour pourvoir aux funérailles de M.
DEVIS TYPE en tant que

TOTAL hors taxes : 1821,67

TVA : 346,83

TOTAL toutes taxes comprises : 2168,50

Bon pour accord

Signature :

Vous avez été reçu par PERRINE AUSSENAC

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32 abrogé)

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En outre, une pénalité forfaitaire de 40€ est applicable de plein droit. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant.

Médiateur : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - 77, rue de Lourmel - 75015 - PARIS -